**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande
**Band:** 46 (1920)
**Heft:** 9

## Wettbewerbe

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

Ces liens sont séculaires et reposent sur un fonds inébranlable, celui de la communauté d'aspirations morales profondes. La France, terre de liberté, reçut jadis exemple de l'indomptable Helvétie. Notre nation, éprise de progrès social, qui fut toujours un champ d'expériences pour les transformations sociales, ne peut pas ne pas suivre avec sympathie les admirables efforts de la Suisse vers un progrès incessant. Enfin la France est profondément, résolument pacifique : or aucun pays n'est plus attaché à la paix que le vôtre, parce que son existence même est incompatible avec l'état de guerre.

J'ajoute que nos liens d'amitié n'ont pu que se renforcer au cours des années tragiques que nous venons de traverser, et pendant lesquelles le cœur de la France a été profondément ému par l'inépuisable générosité de ses voisins suisses.

L'heure est venue, à l'aube d'une ère de paix mondiale que tous les peuples civilisés appellent de leurs vœux et de leur volonté, de transposer, plus encore que par le passé, cette communauté de vues dans le domaine économique. Les circonstances nous y poussent irrésistiblement.

Nos frontières communes se sont allongées. Le centre de gravité et d'attraction économique de l'Europe centrale s'est déplacé vers l'Ouest. A vous et à nous il appartient, par une action énergique, d'obtenir à bref délai les décisions et les actes qui feront une réalité des projets dont je viens d'ébaucher les grandes lignes et qui, beaucoup plus que les paroles et les écrits, contribueront puissamment à intensifier nos échanges, à rendre plus étroite encore l'interpénétration de nos intérêts et à assurer la prospérité durable des deux pays.

---

## Concours d'idées pour la construction d'une Grande salle et Maison du peuple, à La Chaux-de-Fonds.

*(Suite et fin)* [1]

*Ve Prix (Jaurès I).* Plan simple et bien ordonné. Les dépendances de la grande salle sont insuffisamment étudiées. L'auteur a conçu un projet dans l'idée que la grande salle servirait exclusivement à des assemblées populaires. Les bureaux et salles pourraient être mieux groupés. Les escaliers secondaires sont défectueux. Beau parti de façade simple et monumental dont la masse s'équilibre bien avec le bâtiment voisin.

*VIe Prix (Imperméable).* Projet simple ayant belle tenue d'ensemble. Entrée de la grande salle avec marches à supprimer. Les escaliers des galeries ne sont pas faciles à trouver. Les vestiaires sont insuffisants. La brasserie et le restaurant sont placés arbitrairement. Les toilettes sont insuffisantes. L'entrée des salles avec la cour est bien comprise, mais les escaliers ont trop d'importance. L'accès des bureaux est un peu écarté. L'architecture des façades et de la coupe est bien étudiée cependant les colonnes de la salle sont trop encombrantes. Le lanterneau est adapté aux conditions locales. Toutefois les cheneaux derrière la balustrade sont inadmissibles. (*Voir pages 103 et 104*).

[1] Voir *Bulletin technique* du 17 avril 1920, p. 88.

CONCOURS POUR GRANDE SALLE ET MAISON DU PEUPLE A LA CHAUX-DE-FONDS

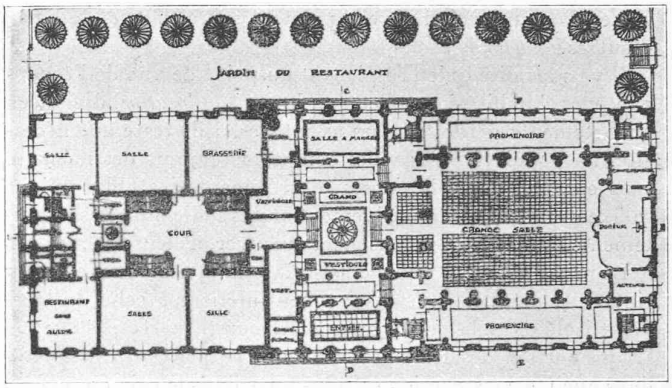


Plan du rez-de-chaussée.

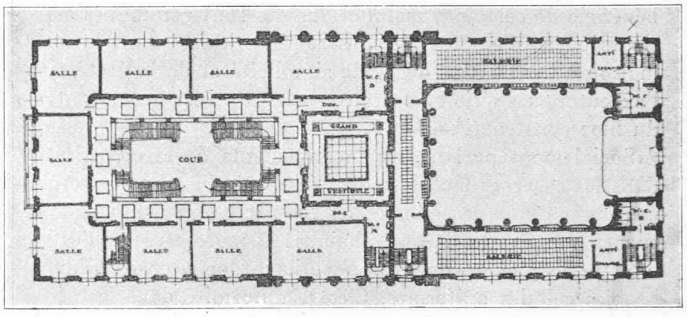


Plan du 1er étage.

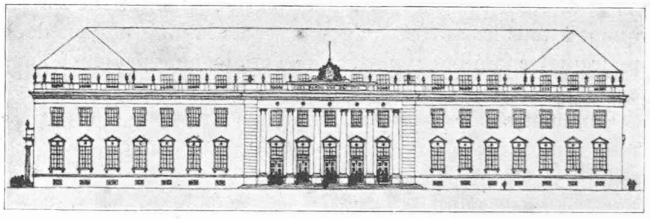

Façade principale.

VIe prix : projet «Imperméable», de M. *A. Leuenberger*, architecte, à Bienne.

---

## Le problème du logement et les systèmes de constructions économiques [2].

par M. F. Gilliard, architecte.

*(Suite)* [1]

Dans l'étude d'un plan économique chaque centimètre entre en jeu et on s'ingénie à donner aux locaux les dimensions les plus réduites compatibles avec leur destination. Il y a évidemment des limites. Pour une cuisine dans laquelle une installation de famille doit trouver place, la surface sera de 15 à 20 m², de même pour une chambre commune. La chambre à coucher des parents qui devra contenir deux lits normaux et, souvent un ou deux petits lits d'enfants aura une surface de 18 à 20 m². Les dimensions des autres chambres sont très variables. On doit éviter cependant de leur donner une largeur inférieure à 2 m. 50.

L'idée du petit home familial pour tous, si chère aux Anglais,

[1] Voir *Bulletin Technique* du 17 avril 1920, p. 88.

## CONCOURS POUR GRANDE SALLE ET MAISON DU PEUPLE A LA CHAUX-DE-FONDS

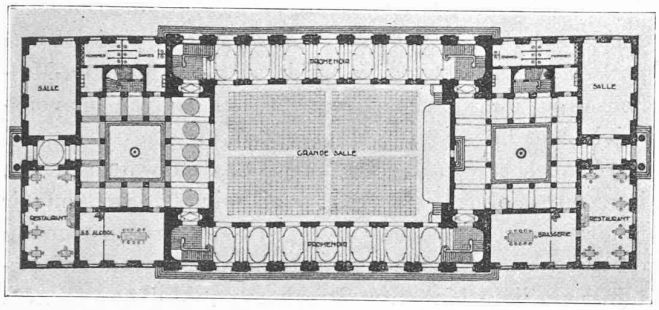


Plan du rez-de-chaussée.

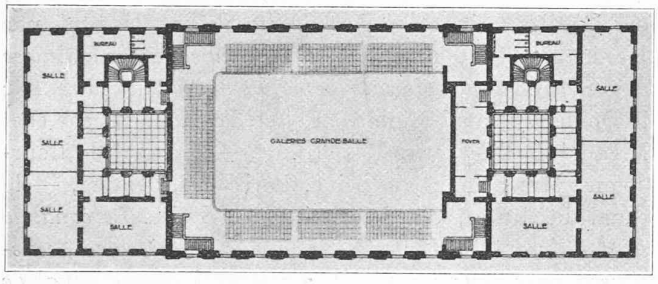


Plan du 1er étage

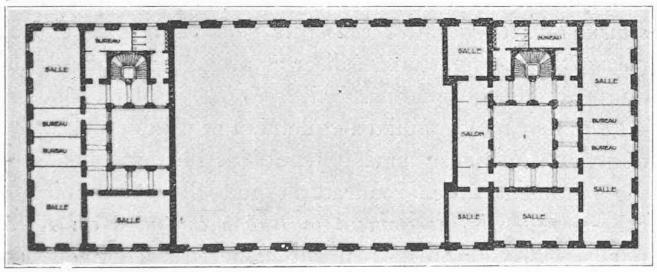


Plan du 2e étage.

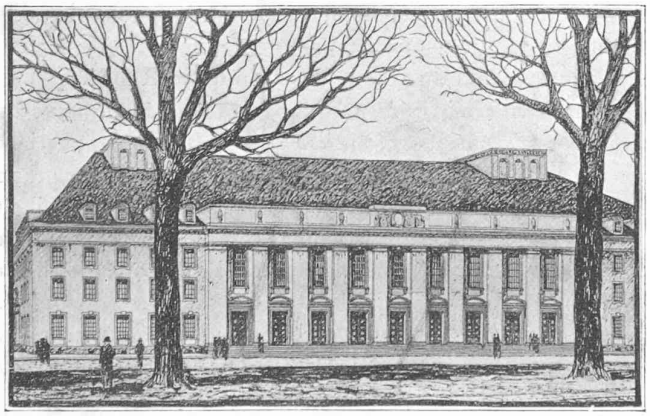

Façade principale.

Ve prix : projet «Jaurès I», de M. *H. Braillard*, architecte, à Genève.

*l'utilisation de la puissance hydraulique, de la navigation et de l'irrigation agricole.* Le fleuve est divisé en six sections, mais l'ensemble des opérations à réaliser fera l'objet d'une concession unique. On préconise dans ce but la constitution d'une Société à laquelle participeraient l'Etat, les Départements, les Communes, les Chambres de commerce, ainsi que tous les groupements privés intéressés, dont le capital-actions serait du dixième au moins des capitaux investis, le reste étant couvert par des obligations garanties par l'Etat ; les bénéfices seront à partager avec l'Etat. La Société doit être constituée dans les trois ans du vote de la loi.

Vous savez aussi que la partie la plus onéreuse des travaux est celle afférente au *Haut-Rhône.* Or le *problème technique de son aménagement peut être considéré comme résolu.* Il existe déjà un certain nombre de barrages industriels dans la partie suisse, jusqu'aux gorges de Bellegarde, et ces barrages pourront être éclusés. Quant à la controverse du barrage unique, à Génissiat, surélevant les eaux d'environ 70 mètres, ou du double barrage, l'un à Bellegarde, de 30 mètres, l'autre de 38 mètres, à Malpertuis, on peut escompter la voir assez rapidement close, à la suite des sondages du sous-sol, actuellement exécutés. Nous avons d'ailleurs une garantie d'accélération des travaux dans le fait que la Ville de Paris y est directement intéressée pour son alimentation en énergie électrique. Sur les 800,000 chevaux que le Rhône peut fournir, Génissiat seul est susceptible d'en produire 200,000, dont une large part réservée à la capitale française. Vous pouvez être assurés que celle-ci fera toute diligence pour hâter les travaux.

Vous me permettrez ici de formuler le vœu que la question de la surélévation du niveau du lac Léman, susceptible de fournir un surcroît d'énergie considérable, partagé entre la Suisse et la France, trouvera bientôt une solution favorable. Il serait en effet plus que regrettable qu'une telle question compromît ou même retardât l'exécution d'un projet grandiose et d'un intérêt si manifestement commun.

Le coût des travaux est d'au moins deux milliards et demi. Mais il doit être payé par la seule vente de l'énergie. C'est une circonstance qui nous permet d'avoir foi en la réalisation, dans un avenir assez proche, du Rhône accessible, jusqu'à Genève, aux bateaux de 600 tonnes minimum d'ores et déjà retenu, et peut-être de 1200 tonnes.

* * *

Ainsi se verrait complété, autour de la Suisse, convergeant vers elle, un réseau navigable complet et répondant pleinement aux vœux les plus légitimes de vos industries nationales. Vous pouvez compter que, du côté français, les efforts nécessaires ne seront pas négligés. Je pourrais dire que la France y sera incitée par son intérêt immédiat. N'aurait-elle que ce mobile que je pourrais fort bien en faire état ici, pour la raison que l'intérêt de la Suisse est identique, solidaire au nôtre.

Mais je tiens à ajouter qu'à ce mobile s'en ajoutera un autre, celui de resserrer, grâce aux pacifiques entreprises d'intérêt commun, les liens d'amitiés qui unissent la République française à la Confédération helvétique.